

L'application du droit à l'eau

Compte rendu du forum du 15 mars
Salle 221 – Centre des Halles - Tours

Rio+20 l'avenir que nous voulons. Une eau propre et accessible pour tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre. Il y a assez d'eau sur la planète pour réaliser ce rêve. <http://www.un.org/fr/sustainablefuture/water.shtml>

Le Forum Mondial de l'Eau (FME) et le Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME) se sont déroulés simultanément à Marseille du 12 au 17 mars.

L'association CID-MAHT a souhaité profiter de ce temps fort pour organiser une rencontre/débats sur Tours. Partant de la diffusion en streaming et en simultané de la session de convergence du FAME : "**Application du Droit à l'Eau**", le jeudi 15 mars à 18h30 se sont retrouvés pour des échanges citoyens, salle 120 au Centre des Halles :

- **Dominique Boutin** - de la **SEPANT** - Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine ;
« biogéographe », pédologue, Professeur dans l'enseignement supérieur.
- **David Chollet** - élu de Tours
secrétaire régional d'EELV.
- **Sally Piper Pillitteri** - présidente de l'association **Eaulaosolidarité**
Infirmière diplômée d'état, mastère « Eau et assainissement pour les pays en voie de développement.
- **Jacques Sauret** - président du Syndicat des Eaux de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny.
Docteur vétérinaire puis ancien élève de l'ENA

Le streaming n'étant pas disponible à l'instant attendu, le débat s'engagea, partant des quelques idées et constats affichés sur les murs de la salle, voir en annexe.

Et il permit d'aborder de nombreux points :

Les ressources en eau en Touraine :

L'eau de surface, puisée directement dans la rivière, et traitée en conséquence.

La nappe alluviale (filtrée par les 8 à 10 m de couche alluviale sous la Loire, le Cher) cette eau est quasiment bonne à la consommation sans traitement.

La nappe phréatique de surface (Turonien). La profondeur moyenne est 30 m.

La nappe phréatique profonde (Cénomaniens). La profondeur dépend de l'endroit. L'eau est bonne à la consommation sous réserve de traiter l'excès de fer, de manganèse et depuis peu de fluor.

Un peu d'histoire :

Dans les années 1960 le cantonnier du village gérait son puits (Turonien, profondeur 30 m en moyenne) qui fournissait une eau de qualité convenable.

L'agriculture s'industrialisant, la couche d'argile à silex qui préservait cette nappe de moyenne profondeur des produits agricoles n'étant pas complètement étanche, les intrants agricoles percolent peu à peu, si bien que 20 ans après l'eau de ces puits n'est plus consommable.

Dans les années 80/90 ces problèmes techniques ne peuvent être résolus par les communes qui font appel aux sociétés industrielles capables d'apporter des solutions. Ce sont les forages profonds, dans le Cénomaniens.

Conséquence de ces puisages, la pression dans cette nappe a diminuée. Alors qu'il y avait à Tours +17m de pression dans les années 60 la pression est tombée à -40m. Conséquence de la dépression de la nappe du Cénomaniens, l'eau des nappes situées en dessous remonte. C'est l'eau du Jurassique avec une charge forte en fluor qui fait que l'eau doit être traitée.

Remarque : le drainage et la perte de 99% des zones humides qui existaient, handicape la reconstitution naturelle des nappes phréatiques.

La qualité de l'eau

On constate que le coût des traitements pour rendre l'eau potable augmente continuellement. Traiter l'eau de surface pour la rendre potable, éliminer la pollution d'origine agricole, enlever le fer, le manganèse, puis le fluor des nappes phréatiques...

Pourtant pour les pollutions d'origine agricole des politiques locales sont possibles, ainsi la ville de Munich subventionne l'agriculture bio au voisinage des points de captages, permettant de diminuer ses taux de nitrates de 53%.

De même en France les sociétés Evian ou Perrier ont par une politique volontariste d'acquisitions sécurisé la qualité de leur source.

La consommation d'eau

La **consommation domestique** représente moins de 10 % de la consommation globale

L'**industrie** a fait un effort considérable pour le recyclage de l'eau. Par exemple Michelin qui consommait 200m³/h avant 1990 (puisant dans le Cénomane) a divisé sa consommation par 10 (consommation essentiellement dû à l'évaporation).

Le gros de la consommation (90%) vient de l'**agriculture**. L'irrigation représentant 80% de la consommation d'eau.

En Indre et Loire, qui n'est pas parmi les régions les plus chaudes de France, on peut estimer une consommation de 3000 m³ / hectare de maïs / an soit l'équivalent de la consommation annuelle de 30 personnes. Or le maïs irrigué n'est rentable pour l'agriculteur que par la subvention (environ 250 euros/hectare), accordée par la PAC (politique agricole commune).

Au niveau européen, d'ici peu, la PAC doit être révisée, élargie des 15 pays actuels aux 27 pays membres, sans doute à enveloppe constante...

Arrosons les cultures vivrières certes, mais on peut présager que s'il n'y a plus de subvention, il n'y aura plus d'arrosage du maïs en France. Ce qui va poser des problèmes car il y a de puissants lobbies à la région (associations d'irrigants).

Remarque : le concept d'eau virtuelle a été abordé (http://fr.wikipedia.org/wiki/Eau_virtuelle l'article est loin d'être complet mais je ne sais privilégier un site ou un autre...)

Réduire la consommation d'eau

Réduire les fuites domestiques

Le consommateur peut surveiller sa consommation au compteur, car le gestionnaire n'est pas concerné par ces fuites, puisqu'il facture la consommation relevée (fuites comprises). D'après les chiffres, pour 6% des abonnés la facture comporte 50% de fuites, pour 15 % des abonnés il y a des petites fuites de l'ordre de 4l/h (soit 35m³/an).

L'équipement en matériel de radio-relevé permet de détecter ces fuites. Cela a été fait pour les 7000 abonnés du SIVOM de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne de Chigny. Six mois après sa mise en service, 1000 ont reçu une alerte signalant des fuites (écoulements continus sur un mois). L'investissement est rentable en trois ans. Bien sûr cela impose une source radio électrique supplémentaire (mesure par GPS), avec les conséquences possibles.

Une solution plus simple consiste à surveiller sa consommation régulièrement, à vérifier que le compteur ne tourne pas quand aucun robinet n'est ouvert et à fermer le robinet quand on part en vacances, ce qui n'empêche pas une fuite éventuelle entre le compteur et le robinet de coupure.

Les pertes de distribution

Si en ville les fuites sont assez facilement repérées, en zone rurale le problème est plus complexe.

L'article d'Alternative Economique de mars parle d'un taux de 25% en France !

Faire des économies.

L'effort individuel peut paraître dérisoire au regard du faible pourcentage que représente la consommation domestique.

Mais l'on constate un effort général. Ainsi sur Tours le niveau de consommation actuel est revenu au niveau de la fin des années 60. Ce qui résulte sans doute d'un taux d'équipement en appareils électroménager plus important et aussi d'une amélioration de ses machines.

Mais cela pose le problème du dimensionnement des infrastructures qui ont été calibrées pour fournir une production plus importante.

Il est aberrant de constater que les bouches « incendie », les prises d'eau pour nettoyer la voirie utilisent de l'eau potable.

D'un autre côté la mise en place de deux circuits a un coût.

L'eau en sortie des stations d'épuration pourrait être utilisée pour l'irrigation, dans ce cas la teneur en azote pourrait plus élevée, réduisant le coût de ce traitement.

La gestion de l'eau

Aujourd'hui ce sont les communes qui sont gestionnaire de la ressource en eau. Elles peuvent déléguer cette compétence dans des syndicats intercommunaux, des communautés d'agglomération etc. mais il est étonnant de voir qu'on est encore dans une gestion à priori de compétence communale.

Si la région est un mode de gestion à privilégier la délégation de service public peut-être le bon choix pour les communes (ou communautés) qui ne peuvent assurer l'emploi du personnel qualifié nécessaire. Que faire d'un ingénieur occupé 10 % de son temps ?

Les compagnies font office de mutualisation pour les petites structures, pour qui le passage en régie est difficile, sauf à élargir le périmètre.

Paris vient de passer en régie.

Si l'agglomération de Tours est passée en régie communautaire pour l'assainissement, cela reste à faire pour l'eau potable. Cela permettrait de mieux utiliser les capacités de production qui deviennent surdimensionnées du fait des économies de consommation. Cela permettrait aussi d'épargner le Cénomaniens.

Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion de eaux) préconise de baisser le prélèvement dans cette nappe du Cénomaniens mais qui prend la décision ?

Enfin il pourrait-être envisageable d'avoir un pilotage au niveau du département pour mutualiser les ressources entre les communes le long des cours d'eau et les communes moins bien desservies.

La solution d'augmenter le prélèvement dans la nappe alluviale paraît de bon aloi. Mais il faut se souvenir qu'il peut y avoir des accidents rendant cette eau inconsommable. En 1988 pollution à Tours lors de l'incendie de l'usine Protex, en 2000 pollution agricole pour la communauté de Fondettes interdisant le pompage alluvial pendant 6 ans.

Il faudrait un ministère de l'eau.

En France une demi-douzaine de ministères sont compétents ce qui rend difficile une politique globale. Chacun se réfugiant derrière, les normes et règlement. Ainsi l'agence régionale de santé (ARS, ex-DDASS) qui refuse d'équiper les toilettes d'une école de village avec de l'eau de récupération.

Comment avoir une politique de l'eau ?

Les agences de bassin n'ont pas toujours de vision prospective, souvent elles parent au plus pressé.

Pour l'agence Loire Bretagne le problème primordial touche la Bretagne (et pas la Loire) et ce problème demande une réponse politique... qui n'est pas prise.

De plus ces agences de bassin se sont peu à peu vidées de tout contenu opérationnel, pour n'être plus que de simples agences administratives.

Alors qu'initialement leur fonctionnement financier était équilibré, actuellement l'effort financier est essentiellement imposé aux collectivités locales (donc au final aux habitants), le système agricole étant nettement plus bénéficiaire. A ce niveau un effort de mutualisation pourrait être salutaire.

Au sud de Tours, à Saint Patrice, une prise d'eau dans la Loire peut prélever 1m3/seconde pour arroser la vallée de l'Authion.

<http://jmschio.pagesperso-orange.fr/authion2/img/hydrauliqueG.GIF>

Le prix de l'eau

On paie la distribution, l'assainissement et les redevances.

Alors qu'en France le prix de l'électricité est national, le prix de l'eau est de la responsabilité du gestionnaire, si bien que l'écart de prix est de 1 à 7. Les endroits où les prix sont les plus élevés étant les régions de montagne et les zones rurales, cela essentiellement par le prix des infrastructures de distribution qui doivent être dimensionnées correctement. Un trop gros diamètre au regard du débit fait que l'eau « stagne » et perd sa potabilité : elle doit être purgée du réseau. On voit aussi se profiler la difficulté de gérer l'approvisionnement pour les endroits où la densité de population varie fortement.

Heureusement le temps n'est plus où le tarif était dégressif, maintenant il est linéaire.

La mise en place d'un service national fait craindre des échanges physiques d'eau entre les régions avec tous les risques que cela comporte.

Le service de l'eau a une obligation de fournir une eau potable, ce qui peut entraîner des poursuites pénales en cas de défaillance, donc cela peut-il être entièrement gratuit ? De plus fixer un prix national (ou même régional) peut avoir des effets néfastes, n'incitant pas certaines communes à gérer au mieux ce bien précieux.

Cependant, en France la facture d'eau représente plus de 3% des revenus de 500 000 ménages.

Toujours en France, actuellement, 500 000 ménages demandent des aménagements pour régler leur facture d'eau.

Si à l'instar de l'Afrique du Sud on peut envisager une gratuité pour les 25 premiers litres par personne et par jour, après il faut fixer un prix avec un effet incitateur aux économies d'eau donc un tarif proportionnel, car la ressource n'est pas inépuisable.

Des communes s'essaient à cette politique, ainsi à Viry Chatillon le tarif est de 1,10 €/m³ les 120 premiers m³ puis 1,35 € jusqu'à 200m³ puis 1,5 au-delà de 200m³.

Et nous avons vu que les redevances perçues par l'agence de bassin peuvent jouer un rôle redistributif.

L'assainissement

Des communes n'ont pas de station d'épuration.

Les effets pervers de la pollution, font que plus il y a des polluants, plus les industriels fournisseurs de service se frottent les mains. Et ils poussent au suréquipement.

Qualité des eaux usées

Une étude de la direction générale de la santé montre que l'on trouve beaucoup de molécules venant des médicaments. Notamment des œstrogènes / progestagènes issus des résidus urinaires des pilules contraceptives, qui induisent une féminisation des poissons. Souvent ce sont des doses très faibles, en deçà des seuils « habituels » (DJA – dose journalière admissible), mais quid des pathologies dans 10, 20 ou 30 ans ? Faut-il faire des stations dépuración spécifiques pour les hôpitaux ? Des installations spécifiques pour éliminer certaines molécules ? Tout cela augmente le coût du traitement, mais peut-on laisser sans rien faire ?

Pour les nano matériaux des évaluations sont en cours, et comme on sait que l'on ne trouve que ce que l'on cherche...

Réflexions

« On se baigne dans de l'évian »

Si le problème de l'hygiène publique est fondamental, faut-il pour autant associer hygiène, lavage et eau ?

On ouvre le robinet, et ça coule, on a intellectuellement perdu la valeur de l'eau.

Et le concept de tout à l'égout est-il bien raisonnable ?

On met « tout à l'égout » et puis après il faut des traitements de plus en plus onéreux pour assainir cette eau « usée ».

Pour un petit pipi à même pas un gramme de matière sèche on dépense 20 litre d'eau...

Les toilettes sèches devraient être mises en avant dans les pays du sud. D'autant qu'il est possible de s'en servir comme compost.

Pourtant à l'image des femmes du sud portant sur leur tête leur 20kg d'eau, la corvée d'eau est intégrée dans notre esprit, il suffit de voir les packs de bouteilles plastiques dans les caddies en sortie des grandes surfaces.

Comment redonner confiance dans l'eau du robinet ?

Pourquoi un particulier doit-il déclarer son puits ?

Le service de l'eau a une obligation de fournir une eau potable entraînant des risques de poursuites pénales en cas de défaillance. La loi prévoit un recensement des puits, avec indication s'il y a interconnexion ou non au réseau public. L'eau du puits d'un particulier n'a en effet pas obligatoirement la bonne qualité sanitaire, et il peut être source de contamination en cas d'interconnexion avec le réseau d'eau publique.

Le traitement des eaux usées est facturé au prorata de l'eau distribuée, or les eaux des puits (comme l'eau pluviale de récupération) se retrouvent pour partie dans le « tout à l'égout ». Depuis quelques années, sur la communauté d'agglomération de Tour(s)plus, le volume d'eau potable consommé a baissé de 5 millions de m3 en quelques années alors que le volume des eaux usées augmente. Pour le gestionnaire, la ressource diminue alors que le volume à traiter augmente...

Les réalisations de l'association Eaulaosolidarité :

Parce que sans eau, sans assainissement et sans une sensibilisation à l'hygiène, rester en bonne santé est impossible, la jeune association Eaulaosolidarité travaille en partenariat avec une ONG laotienne.

Dans un village, elle intervient pour assurer, au niveau de l'école, un accès à l'eau saine, des toilettes et la promotion de l'hygiène.

Initialement le village puisait son eau à la rivière la plus proche. La réalisation consiste à faire venir de l'eau de la montagne proche. Le comité du village (qui est volontaire pour le projet) est mis à contribution tant pour la fourniture d'une partie des matériaux que pour assurer l'entretien, gérer.

Le choix est de passer par l'école pour diffuser le message aux enfants « laver les mains avec du savon » et pour leur apprendre à utiliser les latrines. La diffusion dans l'ensemble du village se fait naturellement.

L'effet est visible, deux ans après, l'école voit son public multiplié par deux, et le taux d'absence est moindre.

Le coût de la réalisation d'un bloc 6 toilettes, 2 douches et 4 lave-mains avec un an de savon et l'intervention trimestrielle de l'éducateur est de 8000 euros.

En savoir plus sur le dernier séjour de Sally au Laos : <http://www.cidmaht.fr/spip.php?article119>

Développement proposé par la SEPANT

- ½ journée sur le **Turonien** le dimanche 13 mai
- ½ journée sur le **Cénomaniens** le 7 octobre

Plus d'information sur le site <http://www.sepant.fr>

Annexes ayant permis de lancer les débats

Annexe 1 : Réflexion de Christophe Pinard, proviseur du lycée agricole de Montreuil Bellay

« Vivre un Forum Social Mondial (Dakar2011) c'est formidable, c'est magnifique d'écouter des idées radicalement bouleversantes :
Comment mettre en place un parlement mondial avec des élus venant des 192 états de la planète ?

Comment donner un droit d'accès gratuit à l'eau, en quantifiant le volume minimal permettant à chaque individu de vivre dans chaque pays du monde ?

Ce sont des moments joyeux, développons les moyens de les partager au niveau local ou d'en vivre de similaires »

Monsieur Christophe Pinard, proviseur du lycée agricole de Montreuil Bellay Tours le 4 juin 2011

Annexe 2 : Facture de l'eau à Saint-Avertin, commune en régie.

HT/m³ au 01/01/2011

Distribution de l'eau	0,930	part fixée et reçue par la ville
Collecte eaux usées	1,150	part assainissement Tour(s)plus
Redevances	0,475	par Etat pour le compte de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

dont : 0,045 prélèvement de la ressource en eau

0,240 pollution domestique

0,190 réseaux de collecte

Qui amène le constat que l'assainissement coûte plus cher que l'eau elle-même

Annexe 3 : Article d'Andrea Paracchini - Rue89, le 12 mars 2012

avec l'aimable autorisation de Rue89

Et si on appliquait un tarif social à l'eau ?

<http://www.rue89.com/rue89-planete/2012/03/12/et-si-payait-leau-selon-ce-quon-consomme-229970>

Plus des trois-quarts des gens affirment restreindre leur consommation d'eau. Le volume par Français est estimé à 151 litres d'eau jour : 1% en boisson, 6% en repas, 9% en vaisselle, 10% en linge, 12% en divers, 25% en sanitaire 37% en toilette.

Pour une facture moyenne de 181 euros par an et par personne. Mais selon les régions, la note peut être plus ou moins salée : 157 euros en Franche-Comté contre 229 euros en Bretagne. Et quels que soient les revenus, ces charges sont fixes.

Bilan : certains foyers ne réussissent plus à payer leurs factures d'eau, alors qu'aucune aide n'existe actuellement au niveau national, contrairement à l'électricité, au gaz ou au téléphone.

L'idée

La Banque mondiale et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) préconisent que le montant de la facture d'eau n'excède pas 4 à 5% du revenu moyen du ménage. Au-delà de ce seuil, une politique de tarification sociale doit prendre le relais.

Le professeur Henri Smets, membre de [l'Académie de l'eau](#), propose de retenir 3% comme seuil à ne pas dépasser en France.

Ensuite, plusieurs options sont possibles :

- **la tarification progressive** : c'est-à-dire une grille de tarifs par tranche de volumes consommés. La solution est [encouragée](#) [PDF] par ATD Quart-Monde comme l'explique Bruno Tardieu, son délégué général : « Nous voulons que les premiers litres, correspondant aux besoins vitaux (alimentation et hygiène), soient facturés à un prix très attractif. Au-delà, le tarif augmenterait progressivement. »

Selon l'ONG, le bénéfice est double : la réponse est adaptée aux plus démunis et elle conduit les autres, de facto, à moins consommer. Des avantages dont l'organisation a discuté avec l'ancien ministre du Développement durable, Jean-Louis Borloo, en 2010... sans qu'aucun engagement de l'Etat n'ait été pris, depuis, en ce sens ;

- **la tarification sociale** : elle est plus difficile à mettre en œuvre, car elle suppose, au préalable, d'identifier les « usagers sociaux ». Mais dans le cas où l'option serait retenue, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) [souligne](#) [PDF] la nécessité d'un dispositif complet : exonération de tout ou partie de l'abonnement, versement d'aides personnalisées pour l'accès à l'eau et création d'aides directes pour le paiement de l'eau, sans que celles-ci soient subordonnées à l'existence préalable de dettes d'eau, contrairement à aujourd'hui.

Comment la mettre en pratique ?

Plusieurs communes appliquent déjà une tarification spécifique, proportionnelle à la consommation des ménages : Niort, Rouen, Arras ou Bordeaux... et, plus récemment, [Libourne](#) (33).

Fin 2010, la ville a mis en place une tarification dite « sociale et progressive » de l'eau, à l'occasion de la reconduction de son contrat de délégation de service publique, qui la lie à la Lyonnaise des eaux. Désormais, chacun des 11 000 abonnés a droit à 40 litres d'eau par jour, au prix de 1,50 euro par an : ce qui revient à 10 cents le m³, soit sept fois moins que le prix pratiqué sur la commune auparavant. Puis le tarif augmente par tranches. De 16 à 120 m³, l'équivalent de la consommation moyenne des Libournais, le coût est de 0,70 euro le m³. Jusqu'à 150 m³, il est de 0,75 euro et au-delà, de 0,83 euro. Au final, la majoration appliquée aux gros utilisateurs compense entièrement le tarif préférentiel accordé aux plus économes sans pénaliser les familles nombreuses (soit 20% des familles en difficulté), contrairement à ce que craignent certains conseils municipaux.

En janvier 2009, Gérard Pujade, maire du Séquestre, village tarnais de 1 500 habitants, a [mis en place](#) une tarification progressive. Il se tenait prêt à prendre en charge les éventuels dépassements au sein des familles de plus de quatre personnes : « Mais finalement, la consommation s'est révélée proportionnelle aux moyens, pas au nombre d'individus présents. ». Une analyse qu'a confirmée [l'étude](#) [PDF] effectuée par Henri Smets. Et en Flandres, le système va même plus loin : depuis 2002, la première tranche, soit 15 m³, est complètement gratuite à condition que l'eau soit destinée à une utilisation « humaine ».

Ce qu'il reste à faire

Dans l'Hexagone, le nombre d'habitants concerné reste cependant marginal, même s'il est en croissance constante, met en garde Henri Smets :

« Nous avons beaucoup de retard par rapport à nos voisins belges ou espagnols. Aujourd'hui, il n'y a que 5 à 10% des villes qui appliquent le tarif progressif. »

Pour accélérer la mise en place d'un droit à l'eau (sur le même modèle que le droit au logement), l'Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France (Obusass) souhaite ainsi qu'une « [allocation eau](#) » soit créée. Sa distribution serait assurée par les Caisses d'allocations familiales (CAF).

Conseils de lecture

Le Conseil mondial de l'eau (Tome 2) entre les Forums de la Haye et de Marseille - par René Coulomb

- *Qu'est-ce que le Conseil Mondial de l'eau ?*
- *A quoi sert-il ?*
- *Quelle est son histoire ?*
- *Comment fonctionne-t-il ?*
- *Comment se sont déroulés les Forums mondiaux du Japon (2003), du Mexique (2006), de la Turquie (2009) ?*
- *Que peut-on attendre du Forum de Marseille et quelles sont les perspectives d'avenir ?*

Telles sont, parmi bien d'autres, quelques unes des questions fondamentales auxquelles cet ouvrage s'efforce de répondre.

La librairie de l'eau : 60, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris <http://www.editions-johanet.com>

Article de Guillaume Duval - Alternatives Economiques - n° 311 - mars 2012

avec l'aimable autorisation d'Alternatives Economiques

Au Brésil, l'eau ne coule pas de source

http://www.alternatives-economiques.fr/au-bresil--l-eau-ne-coule-pas-de-source_fr_art_1139_58150.html

L'accès à l'eau et l'assainissement de base restent problématiques dans la sixième puissance mondiale. Malgré les efforts entrepris ces dernières années.

L'eau, l'eau potable, celle que l'on peut boire sans risquer de se rendre malade. Pour nous, il suffit de tourner un robinet, mais pour la plupart des habitants des pays du Sud, cela reste une autre affaire : même quand il y a un robinet dans la maison, ce qui est heureusement de plus en plus souvent le cas, celui-ci n'est bien souvent pas alimenté en permanence et, quand il l'est, la qualité de l'eau laisse à désirer. Mais c'est surtout la question des eaux usées qui continue, au sens propre du terme, à leur empoisonner la vie. Ces problèmes ne concernent pas seulement les pays les plus pauvres, ils restent aussi une difficulté majeure pour les pays émergents, en particulier au Brésil.

Explications.

Aujourd'hui au Brésil, 84 % des logements sont raccordés à un réseau de distribution d'eau potable, selon l'IBGE, l'Insee brésilien. Dans les 81 villes de plus de 300 000 habitants (la France en compte cinq), cette proportion atteint même 89 % en moyenne. Dans 13 de ces villes, ce pourcentage reste cependant inférieur à 80 %. Le record est détenu par la ville d'Ananindeua, au nord du pays dans la région de Belem : malgré ses 495 000 habitants (davantage que Lyon), seuls 29 % des foyers y sont raccordés à l'eau courante. Mais ces difficultés persistantes ne concernent pas seulement cette région particulièrement déshéritée : trois de ces 13 villes appartiennent à la région de Rio de Janeiro et deux à celle de São Paulo, la capitale économique de ce pays en plein boom.

Un problème récurrent

Mais c'est surtout du côté de l'assainissement que la situation reste inquiétante. En 2009, seuls 53 % des foyers urbains étaient raccordés à un égout. Dans les 81 plus grandes villes du pays, cette proportion est certes un peu supérieure (56 %), mais dans 19 d'entre elles, ce pourcentage n'atteint même pas 30 %. Là aussi le problème touche le coeur du pays : cinq de ces villes particulièrement mal loties appartiennent à la région de Rio de Janeiro, la vitrine du Brésil.

La proportion de foyers raccordés à un égout a certes progressé : on est passé de 39 % en 1992 à 53 % en 2009. Mais ce raisonnement en pourcentage masque un phénomène - massif - qui vient contrarier ce mouvement d'amélioration : la croissance démographique combinée à l'exode rural et à l'urbanisation rapide du Brésil. Le pays compte 22 fois plus de logements raccordés à un égout qu'en 1960, mais le nombre de ceux qui ne le sont pas a lui aussi doublé pendant ce temps. Et comme il y a vingt ans, plus de 23 millions de logements, hébergeant au moins 70 des 192 millions d'habitants du pays, déversent toujours leurs eaux usées dans la nature. Bref, malgré les apparences, le problème ne se résorbe pas vraiment.

Des égouts à ciel ouvert

A cela, il convient encore d'ajouter la question du traitement de ces eaux usées : si les égouts les rejettent simplement un peu plus loin dans les rivières, l'avantage environnemental reste limité. Surtout dans les zones les plus denses : à São Paulo, par exemple, 89 % des foyers sont raccordés à un égout, mais comme seuls 57 % des eaux usées rejetées par les 11 millions d'habitants sont traitées, le fleuve Tietê, qui traverse la ville, n'est qu'un gigantesque égout nauséabond à ciel ouvert d'où toute vie a disparu depuis bien longtemps. Or, sur

les 81 villes brésiliennes de plus de 300 000 habitants, 5 seulement retraitent plus de 80 % de leurs eaux usées, tandis que 53 n'en traitent même pas la moitié, dont 16 moins de 10 %... Une fois encore, 6 de ces 16 villes appartiennent à la région de São Paulo et 4 à celle de Rio de Janeiro.

Ces dernières polluent gravement la (magnifique) baie de Guanabara, qui baigne Rio de Janeiro. La ville elle-même ne traite d'ailleurs que 48 % des eaux usées déversées par les 6,2 millions de Cariocas, raison pour laquelle il vaut mieux, de toute façon, éviter de se baigner sur la plage (superbe) de Copacabana. Or, la baie de Guanabara doit accueillir en 2016 les épreuves nautiques des jeux Olympiques. Des jeux qui seront probablement plus efficaces pour amener les autorités à régler le problème que la préoccupation du bien-être des habitants permanents de la zone... Résultat de toutes ces insuffisances : de graves problèmes chroniques d'infections gastro-intestinales, qui affectent en particulier les jeunes enfants des quartiers les plus pauvres.

Une bureaucratie inefficace

Comment se fait-il que la sixième puissance économique du monde (elle ne devrait pas tarder à devenir la cinquième, devant la France au train où vont les choses) ait toujours tant de mal à régler ces questions basiques ? Les réseaux d'adduction d'eau et d'égouts sont des investissements très coûteux. Ils impliquent des travaux lourds qui perturbent longuement la vie d'un quartier. Faire arriver l'eau courante dans les maisons peut certes se prêter à de belles images pour la télévision, mais inaugurer un égout n'a jamais fait bondir l'audimat. Sans parler de la difficulté à trouver un endroit pour construire une station d'épuration sans susciter de révolte... Mais au-delà de ces difficultés qu'on rencontre partout, l'organisation du secteur et les difficultés à la réformer expliquent le retard particulier du Brésil.

Le pays a été dirigé par une dictature militaire de 1964 à 1985. Ces militaires ont engagé le Brésil dans une politique de développement volontariste tirée par une forte intervention de l'Etat. En matière d'eau et d'assainissement, cet étatisme s'est traduit par la création de puissantes compagnies publiques en situation de quasi-monopole dans chacun des 27 Etats fédérés qui constituent le pays. Ces compagnies restaient formellement liées par des contrats de concession aux municipalités, mais celles-ci se trouvaient en pratique dépossédées de la responsabilité de l'eau. Cette politique a permis de construire des barrages et des systèmes sophistiqués d'adduction d'eau à partir de réserves lointaines, notamment à São Paulo, la zone la plus dense du pays. Mais elle a aussi abouti à des structures bureaucratiques et peu sensibles aux besoins des habitants. Du coup, ces sociétés étaient également peu légitimes et inefficaces pour faire payer les services qu'elles rendaient. Ce qui, en retour, les privait de ressources pour réparer les fuites et mieux desservir les populations.

Le système brésilien de distribution d'eau porte encore aujourd'hui les stigmates de ces difficultés. On le mesure en particulier à un indicateur : le pourcentage de pertes entre l'eau potable produite par les usines de traitement et celle facturée aux clients. En France, ce pourcentage est de l'ordre de 25 %, ce qui est déjà élevé, avec de grands écarts d'une ville à l'autre (il n'est par exemple que de 5 % à Paris). Mais au Brésil, ce ratio est en moyenne de 43 % dans les 81 plus grandes villes du pays. Il excède même 50 % dans 25 d'entre elles, dont Rio de Janeiro, où cette proportion atteint 60 %.

Contrairement à ce que l'on croit souvent, il ne s'agit pas là d'un effet mécanique de la pauvreté. Les pauvres sont toujours et partout prêts à des sacrifices importants sur d'autres postes de consommation pour payer ces services-là, si le service est de qualité. Quand l'eau est disponible 24 heures sur 24, même dans les favelas les plus déshéritées, les gens demandent à être raccordés dès que possible (1). Ils paient ensuite et les redevances ne se font pas agresser. Au Brésil, il y a bien sûr dans toutes les municipalités des tarifs sociaux pour les plus pauvres (2) ainsi que, le plus souvent, une tarification croissante des volumes distribués, les premiers mètres cubes coûtant moins cher que les suivants.

Une nouvelle dynamique

Après la chute de la dictature, les questions de la responsabilité institutionnelle de l'eau et de l'assainissement ainsi que l'organisation économique du secteur ont donné lieu à de nombreuses polémiques et réformes sans être jamais clairement tranchées. La nouvelle Constitution adoptée en 1988 accordait en particulier des compétences dans ce domaine à la fois aux municipalités (3) et aux Etats fédérés, aboutissant à une situation encore plus confuse qu'auparavant. Le tout dans un contexte dominé par le discours libéral et un recul de l'intervention publique. En 1995, une loi fédérale a cependant quelque peu clarifié le régime des concessions accordées par les municipalités. Encourageant, du coup, un petit nombre d'entre elles à reprendre en régie la distribution de l'eau, et quelques autres à s'engager dans une politique de concession de service public au secteur privé sur le modèle répandu en France.

Le groupe Suez (aujourd'hui GDF Suez) en avait d'ailleurs profité à l'époque pour tenter sa chance. Sans grand succès cependant : il s'est retiré depuis de cette activité au Brésil.

Mais comme dans beaucoup d'autres domaines, c'est surtout la présidence de Lula, à partir de 2003, qui va relancer la dynamique. Il institue dès son arrivée un ministère des Villes et fait adopter en 2007 une loi fédérale sur l'accès à l'eau et à l'assainissement de base. Cette loi a imposé en particulier un régime contractuel plus strict pour les relations entre les fournisseurs de services et les municipalités, ainsi qu'une mise en concurrence préalable. Elle a mis en place également des régulateurs dans chaque Etat fédéré pour contrôler ces relations et régler les litiges. Parallèlement, le gouvernement Lula a lancé un grand « programme d'accélération de la croissance » (PAC), comportant de nombreux projets d'investissement dont 235 milliards de dollars prévus en matière d'eau et d'assainissement, financés à la fois par le public et par le privé.

Il est encore trop tôt pour juger si l'impulsion donnée il y a cinq ans va permettre au Brésil de rattraper rapidement son retard.

L'organisation non gouvernementale Trata Brasil, qui fait du lobbying sur les questions d'eau et d'assainissement, déplorait cependant que, fin 2010, seuls 40 % des dépenses prévues dans le cadre du PAC aient été engagés dans ce domaine. On constate toutefois déjà que les municipalités qui s'emparent des pouvoirs nouveaux qui leur sont dévolus peuvent aboutir rapidement à des progrès spectaculaires. Et ce, d'ailleurs, quel que soit le statut du prestataire avec lequel elles travaillent. Trata Brasil établit un classement annuel des villes : en 2008, dernière année connue, sur les dix villes où la question de l'eau était le mieux traitée, cinq étaient desservies par une compagnie d'Etat, deux étaient en régie municipale et trois en délégation de service public avec le secteur privé.

C'est désormais un des domaines où au Brésil, « quand on veut, on peut ».

GUILLAUME DUVAL

1. Le raccordement des favelas est souvent freiné par des problèmes juridiques : elles sont installées illégalement sur des propriétés privées. Et tant que la question n'est pas réglée, il est difficile pour la puissance publique de fournir des infrastructures, sans être accusée de complicité d'usurpation de la propriété privée.
2. Ces tarifs sociaux ne sont en général pas subventionnés par les municipalités, mais font l'objet d'une péréquation sur les factures d'eau des autres habitants.
3. A l'échelle de l'Hexagone, il s'agirait plutôt d'intercommunalités : le Brésil, qui est trois fois plus peuplé que la France, ne compte en effet que 5 560 municipalités, contre 36 000 chez nous.

L'EAU, UN NOUVEAU DROIT DE L'HOMME

Du 12 au 17 mars, se tient à Marseille le 6e Forum mondial de l'eau. Cette assemblée se réunit tous les trois ans et accueille les organismes internationaux intervenant dans le domaine (Banque mondiale, Nations unies...), les gouvernements de 140 pays, de nombreux représentants d'autorités locales gestionnaires de réseau, les professionnels du secteur (privés ou publics)... En parallèle se tiendra également un Forum alternatif initié par des organisations non gouvernementales (ONG), comme Attac, pour dénoncer la privatisation croissante du secteur et faire entendre la voix de la société civile, peu présente dans le forum officiel. 25 000 participants sont attendus.

Les enjeux sont particulièrement importants cette année parce que c'est la première fois que ce Forum se réunit depuis que l'Assemblée générale des Nations unies a (enfin) officiellement reconnu en juillet 2010 l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental. Surmontant ainsi les résistances de nombreux Etats qui craignaient de s'engager dans une voie très coûteuse pour eux en matière de dépenses publiques. Une résolution dont la portée a été précisée en septembre de la même année par le Conseil des Nations unies pour les droits de l'homme. Les autorités publiques sont responsables de la mise en œuvre de ce droit : l'eau fournie doit être potable, acceptable (en couleur, odeur, etc.), disponible en permanence et en quantité suffisante, d'un coût abordable et fournie sans discrimination. « Nous avons maintenant un cadre juridique clair, conclut Gérard Payen, président d'Aquafed, la fédération mondiale des opérateurs privés du secteur. Cela va permettre à toutes les parties prenantes de se concentrer sur la mise en œuvre effective de ces services vitaux aux milliards de personnes qui en ont besoin. » Ce sera l'un des enjeux principaux des débats de Marseille.

En savoir plus :

- www.worldwaterforum6.org/fr ;
- www.fame2012.org/fr
- <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/479/36/PDF/N0947936.pdf?OpenElement> pour la résolution des Nations unies.
- www.snis.gov.br le site du Sistema nacional de informações sobre saneamento.
- www.tratabrasil.org.br le site de l'ONG Trata Brasil.

©Alternatives Economiques

Développement post débat :

Que Choisir : un rapport en eaux troubles

avec l'aimable autorisation de La Nouvelle République

La Nouvelle République - 24/03/2012 05:46

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2012/03/24/Que-Choisir-un-rapport-en-eaux-troubles>

Une étude réalisée par l'Union de consommateurs révèle que 20.475 habitants d'Indre-et-Loire consomment une eau " non-conforme " .



*L'UFC Que Choisir rappelle que l'eau du robinet est « 130 fois moins chère » que sa rivale en bouteille plastique.
- (Photo archives NR)*

Eau secours ! Au-delà du jeu de mot, l'intitulé du communiqué de l'UFC- Que Choisir n'incite pas vraiment à sourire. A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, l'Union française des consommateurs vient d'effectuer un relevé des analyses d'eau potable en Indre-et-Loire. Selon elle, les résultats sont « préoccupants ». Ils mettent en évidence « les menaces que la pression agricole fait peser sur nos ressources en eaux », notamment par l'emploi généralisé des pesticides. Ceux-ci seraient à l'origine d'une pollution de l'eau du robinet dans neuf communes du département. Par ailleurs, un excès de nitrates est constaté dans sept communes et quatre autres ont à déplorer la présence anormale de sélénium.

« Si 96,5 % des consommateurs d'Indre-et-Loire ont accès tout au long de l'année à une eau de bonne qualité, en revanche 20.475 habitants paient pour une eau non conforme », constate l'UFC- Que Choisir qui indique être intervenue auprès des maires des communes concernées pour qu'une information soit diffusée aux administrés sur la conduite à tenir en fonction du niveau de contamination.

L'agriculture et les pesticides montrés du doigt

Devant l'urgence de la situation, l'association demande aux collectivités que des « traitements efficaces soient immédiatement mis en place (dénitrification, filtrage par charbon actif ou sur membrane...). Elle souhaite également que les captages les plus pollués soient abandonnés ». A plus long terme, l'UFC exige « une protection efficace de tous les captages » et une application du principe constitutionnel « pollueur-payeur ». L'Union des consommateurs montre clairement du doigt le monde agricole accusé de percer « toujours plus de forages » et de recourir aux intrants chimiques de façon intensive.

Enfin, l'UFC indique qu'elle va saisir l'Agence nationale de sécurité sanitaire et de l'alimentation afin de mesurer plus précisément les risques liés au sélénium, un composé naturel de la croûte terrestre.

« L'enjeu est primordial, tant du point de vue du pouvoir d'achat que de l'environnement », insiste l'UFC-Que Choisir en rappelant que l'eau du robinet est « 130 fois moins chère » que sa rivale en bouteille plastique et contribue « mille fois moins » à l'effet de serre.

Vingt communes concernées

Selon l'UFC-Que-Choisir, vingt communes d'Indre-et-Loire ne bénéficient pas d'une eau conforme. Voici la liste en fonction de l'origine des pollutions :

- **Pesticides** : Beaumont-la-Ronce, Braslou, Cormery, Esvres-sur-Indre, Luzé, Noyant-de-Touraine, Pouzay, Trogues, Truyes.
- **Nitrates** : Cinais, Couziers, La Roche-Clermault, Lerné, Marigny-Marmande, Saint-Germain-sur-Vienne, Thizay.
- **Sélénium** : Artannes-sur-Indre, La Ville-aux-Dames, Pont-de-Ruan, Siché.

On notera que bon nombre de ses communes sont situées dans la vallée de la Vienne.

L'UFC Que Choisir a effectué son étude à partir des analyses d'eau potable publiées sur Internet par le ministère de la Santé. Six paramètres ont été pris en compte : les pesticides, les nitrates, le sélénium, la qualité bactériologique, la radioactivité et l'aluminium. Les résultats sont basés sur une moyenne sur les deux dernières années.

Pascal Denis